

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 août 2025, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le conseiller Marco Paquet est absent. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2025-08-133 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-134 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 juin 2025 qui affiche un solde à la caisse de 762 966,49 \$, des dépôts à terme au montant de 1 446 238,49 \$. Un ajustement, des chèques, un dépôt et des prélèvements en circulation pour un total de 103 267,88 \$, pour un solde aux livres de 2 312 472,79 \$. Le total des revenus de juin se chiffre à 14 654,81 \$ et celui des dépenses à 367 456,74 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de juillet 2025 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 4 juillet au 31 juillet 2025.

2025-08-135 Païement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 110 096,55 \$ et des comptes payés pour un montant de 85 627,06 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-136 Adoption du règlement numéro 624-2025 pour modifier l'annexe A du règlement RM-2017 concernant la sécurité publique;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique le 21 août 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé d'ajouter des endroits d'interdiction de stationner à l'annexe A du règlement RM-2017;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 juillet 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du 8 juillet 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1);

ATTENDU QU'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du Conseil conformément à la loi;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que le règlement numéro 624-2025 des règlements de cette municipalité soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-137 Adoption du règlement numéro 622-2025 concernant la construction et l'entretien de ponceaux d'entrée privée ainsi que des fossés de chemin de responsabilité municipale

ATTENDU QU'en vertu de l'article 67 du *Code municipal*, toute municipalité peut adopter des règlements pour régir tout empiètement sur une voie publique, toute excavation dans toute voie publique de la municipalité ainsi que la construction et l'entretien d'ouvrages au-dessus ou au-dessous d'une voie publique;

ATTENDU QUE la Municipalité a sous sa responsabilité l'entretien de certaines rues et chemins dans les secteurs non desservis par un réseau d'égout pluvial;

ATTENDU QUE la Municipalité peut décréter des travaux d'entretien de fossés ainsi que le mode de paiement de ces travaux;

ATTENDU QUE des règles doivent également être prévues pour éviter que les fossés nettoyés soient à nouveau encombrés par négligence;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement pour créer une uniformisation dans la construction, l'installation, la modification, le remplacement, la

relocalisation et la désaffectation des ponceaux privés dans les fossés de chemins de responsabilité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce Conseil tenue le 8 juillet 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée et son absence de coût ont été mentionnés par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le présent règlement numéro 622-2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-138 Collaboration pour l'Opération Nez rouge Sorel-Tracy 2025

Considérant que l'Opération Nez Rouge est une initiative bénévole ayant pour mission de raccompagner en toute sécurité les personnes ayant consommé de l'alcool durant la période des fêtes;

Considérant que cette initiative contribue à la sécurité routière et à la prévention des accidents de la route liés à l'alcool;

Considérant que la Municipalité de Saint-David souhaite soutenir les initiatives locales qui favorisent la sécurité et le bien-être de ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 100 \$ à la l'Opération Nez rouge Sorel-Tracy et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-139 Annulation du transfert du dossier du rang Saint-Antoine à la Commission municipale du Québec

Considérant que la résolution numéro 2025-03-058 autorisait la transmission à la Commission municipale du Québec du dossier relatif au litige opposant notre municipalité à celle de Saint-Pie-de-Guire concernant l'entretien du rang Saint-Antoine;

Considérant qu'une rencontre s'est tenue a eu lieu entre les représentants des deux municipalités;

Considérant qu'une entente satisfaisante a été convenue entre les parties lors de cette rencontre;

Considérant que le transfert du dossier à la Commission municipale du Québec n'est plus requis à la suite de cette entente;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que la résolution numéro 2025-03-058 soit annulée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-140 Modification au contrat de location du restaurant du Centre récréatif

Considérant que le gestionnaire du restaurant a soumis une demande de modifications à certaines clauses de son contrat;

Considérant que lesdites modifications ont été analysées par le conseil municipal;

Considérant que les ajustements proposés visent à mieux refléter les besoins actuels du restaurant ainsi que les attentes du conseil;

Considérant que les modifications ont été jugées raisonnables et bénéfiques pour la bonne gestion de l'établissement;

Considérant que le conseil municipal appuie les changements proposés;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil adopte les modifications au contrat du gestionnaire du restaurant de Centre récréatif soient adoptées tels que présentées et que la nouvelle version du contrat soit signée par les parties concernées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-141 Délégation de compétence à la MRC de Pierre-De Saurel en matière de protection des bandes riveraines

Considérant la résolution numéro 2025-06-183 adoptée par la MRC de Pierre-De Saurel dans laquelle la MRC annonce son intention de déclarer sa compétence exclusive en matière de protection des bandes riveraines sur le territoire des municipalités concernées de son territoire;

Considérant que chaque municipalité locale dispose de 90 jours à compter de la signification de cette résolution pour manifester son accord ou son désaccord;

Considérant que, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), les municipalités locales situées sur le territoire d'une MRC peuvent lui déléguer leur compétence exclusive;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil exprime son accord relativement à l'exercice de la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel en matière de protection des bandes riveraines, et ce, telles que décrites dans la résolution 2025-06-183 adoptée par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel le 11 juin 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-142 Reddition de comptes – Programme d’aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d’amélioration – Circonscription électorale de Richelieu (PPA-ES)

Considérant que la municipalité de Saint-David a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyée par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve les dépenses d’un montant de 4 667 \$ relatives aux travaux d’amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

2025-08-143 Inscriptions au congrès 2025 de la Fédération Québécoise des Municipalités

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais d’inscription du maire et du conseiller municipal M. Marco Paquet au Congrès 2025 de la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant de 1 148,60 \$ par participant, incluant les taxes, ainsi que les autres frais liés, le tout conformément à la réglementation en vigueur, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-110-00-310 et 02-110-00-346.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

2025-08-144 Addenda à l’entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Pie-de-Guire en lien avec l’entretien du rang Saint-Antoine

Considérant que la Municipalité a conclu une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire concernant les travaux de voirie sur le rang Saint-Antoine;

Considérant qu'un addenda à ladite entente a été rédigé afin de préciser et limiter les frais d'administration facturés par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire;

Considérant que les frais d'administration doivent dorénavant s'appliquer exclusivement aux tâches administratives directement liées aux travaux de voirie du rang Saint-Antoine;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de formaliser cette entente modifiée afin d'assurer une gestion équitable et transparente des coûts;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer l'addenda à l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire concernant l'entretien du rang Saint-Antoine.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-145 Augmentation du montant alloué pour les frais de déplacement de la coordonnatrice en loisir

Considérant que la coordonnatrice en loisir assume un rôle actif dans l'organisation et la logistique de diverses activités pour l'ensemble de la population de Saint-David;

Considérant que ses responsabilités nécessitent de nombreux déplacements hebdomadaires pour effectuer des achats, assister à des rencontres, organiser des commandites et assurer la coordination des services et équipements;

Considérant que les frais de déplacement actuels de 20 \$ par semaine ne reflètent plus adéquatement les coûts réels encourus dans le cadre de ses fonctions;

Considérant qu'une révision des modalités de remboursement est nécessaire afin d'assurer une compensation juste et équitable;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland que ce Conseil autorise l'augmentation des frais hebdomadaires de déplacement de la coordonnatrice en loisir, lesquels passeront de 20 \$ à 40 \$ à compter du 11 août 2025, afin de mieux refléter les réalités opérationnelles liées à ses fonctions.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-146 Entente avec la municipalité de Saint-Gérard-Majella pour la couverture incendie

Considérant que la Municipalité a convenu d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gérard-Majella afin d'assurer la couverture incendie sur son territoire;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des deux municipalités de formaliser ladite entente pour encadrer les responsabilités, les modalités de réponse et les conditions administratives;

Considérant que ladite entente entrera en vigueur le 20 octobre 2025 pour une durée de trois (3) ans;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise le maire ainsi que le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-

Gérard-Majella concernant la couverture incendie, laquelle entrera en vigueur le 20 octobre 2025 pour une durée de trois (3) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-147 Achat de détecteurs de fumée pour le Service de prévention incendie

Considérant que le Service de prévention incendie réalise des inspections résidentielles dans le but de sensibiliser les citoyens aux risques liés aux incendies;

Considérant que l'installation d'avertisseurs de fumée adéquats constitue une mesure essentielle pour protéger la vie et les biens;

Considérant que certaines résidences inspectées peuvent être dépourvues d'avertisseurs de fumée conformes ou fonctionnels;

Considérant qu'il est souhaitable de fournir un avertisseur de fumée aux citoyens dont l'habitation en est dépourvue, afin de remédier rapidement à cette lacune;

Considérant que cette initiative s'inscrit dans une démarche proactive de prévention et de sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'avertisseurs de fumée destinés à être remis gratuitement aux citoyens, lorsque jugé nécessaire par le Service de prévention incendie lors de ses inspections, pour un montant total de 300 \$ incluant les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-699.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-148 Regroupement intermunicipal entre certains Services de sécurité incendie de la région

Considérant que la Municipalité de Saint-Guillaume reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

Considérant que les organismes municipaux de Saint-Guillaume, Saint-David, Saint-Eugène, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Bonaventure désirent présenter un projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-David s'engage à participer au projet d'optimisation et formation 2025;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Guillaume organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

Le conseil désigne le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-149 Inscription de deux pompiers au colloque sur la sécurité civile 2025 (CMSC)

Considérant que le colloque sur la sécurité civile 2025 se tiendra cette année du 27 au 29 octobre à Québec;

Considérant la nécessité de promouvoir la formation continue et le partage de connaissances au sein de notre Comité Municipal de Sécurité Civile (CMSC);

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription s'élevant à 535 \$, taxes incluses, par participant, ainsi que les frais afférents du directeur, Stéphane Descheneaux, et du chef aux opérations, Pascal Aubry, pour leur participation au Colloque sur la sécurité civile 2025. Il est également résolu d'affecter ces dépenses aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-150 Autorisation pour la restauration du véhicule d'urgence du Service de sécurité incendie

Considérant que la municipalité a récemment acquis un nouveau véhicule d'urgence Ford Transit, destiné à renforcer sa capacité d'intervention en situation d'urgence;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer certains travaux et aménagements sur ce véhicule afin d'assurer sa pleine fonctionnalité et son efficacité opérationnelle;

Considérant que les frais reliés à ces travaux sont estimés à 7 000 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise la dépense estimée de 7 000 \$, plus les taxes, pour les travaux de restauration et l'équipement liés au véhicule d'urgence Ford Transit, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-525.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-151 Achat d'une radio pour le véhicule d'urgence Transit du Service de sécurité incendie

Considérant que la municipalité a récemment acquis un nouveau véhicule d'urgence Ford Transit;

Considérant qu'un système de communication fiable et performant est essentiel pour assurer la sécurité des équipes et la coordination efficace des interventions doit être installé;

Considérant l'offre reçue de l'entreprise *Les TéléSystèmes du Québec*, pour l'installation d'un système de communication au montant total de 1 223,92 \$, incluant les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat et l'installation du radio numérique pour le véhicule d'urgence Ford Transit, auprès de l'entreprise *Les TéléSystèmes du Québec*, au coût de 1 223,92 \$, incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-525.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-152 Achat de gyrophares et autres équipements pour finaliser la restauration des camions d'incendie Freightliner FL 80 ET Ford Transit

Considérant que la municipalité a récemment procédé à la restauration de deux véhicules d'urgence, soit le Freightliner FL 80 2002 et le nouveau Ford Transit;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir des équipements complémentaires, notamment des gyrophares, feux de signalisation, sirène, haut-parleur et matériel d'installation, pour finaliser les travaux et assurer la pleine fonctionnalité des véhicules;

Considérant les devis soumis par *GyroXpert*, pour un montant total de 3 398,85 \$, incluant les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat des équipements auprès de *GyroXpert*, pour finaliser la restauration des camions d'incendie Freightliner FL 80 et Ford Transit, au coût total de 3 398,85 \$, incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-525.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-08-153 Regroupement de municipalités pour l'optimisation des entraînements des pompiers de certains Services de sécurité incendie de la région

Considérant que le regroupement intermunicipal avec les Services de sécurité incendie de Saint-Guillaume, Saint-Bonaventure, Saint-Eugène et Saint-Marcel-de-Richelieu se poursuit en 2025, dans une optique de partage d'expertise et de renforcement des compétences;

Considérant que les formations offertes dans ce cadre se déroulent très bien, qu'elles répondent aux objectifs de professionnalisation du Service de sécurité incendie de Saint-David, et qu'elles contribuent directement à la sécurité des citoyens;

Considérant qu'aucune intervention opérationnelle n'est prévue dans le cadre de cette entente, et que la participation de la municipalité concerne exclusivement les activités de formation;

Considérant que le coût annuel de cette participation est fixé à 6 000 \$ pour l'année 2025, et que le paiement doit être effectué à la municipalité de Saint-Guillaume;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Linda Cournoyer, et résolu que ce Conseil autorise le paiement annuel de 6 000 \$ à la municipalité de Saint-Guillaume pour la participation de Saint-David aux formations offertes dans le cadre du regroupement intermunicipal en sécurité incendie pour l'année 2025, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2025-08-154 Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la présente séance soit levée, à 21 h.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l’avaient été une à une conformément à l’article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier